

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 avril 2010**

CP 10/04-37

*L'an deux mil dix, le 26 avril à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Etait excusé : M. Viguié*

**AIDE DU DEPARTEMENT  
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES  
COMMUNES DE BRESSOLS, CAYRAC, DUNES, FENEYROLS,  
GARGANVILLAR, GIMAT, MONCLAR DE QUERCY, PERVILLE,  
SAINT GEORGES ET VERDUN SUR GARONNE**

---

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

**I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES**

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

**II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

### **III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2010 .....	<b>300 000 €</b>
Engagé à la précédente commission permanente .....	<b>67 879 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>33 658 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours .....	<b>101 537 €</b>
Disponible .....	<b>198 463 €</b>

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 33 658 € :

*\* demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

<b>COMMUNE PROJET</b>	<b>POPULATION TOTALE</b>	<b>COUT EN € H.T.</b>	<b>DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.</b>	<b>TAUX DE SUBVENTION</b>	<b>SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE</b>
<b>1) BRESSOLS</b> Aménagement d'un parking rue des écoles <i>Observation :Préfinancement accordé le 17.03.10.</i>	2 264	31 297 €	19 000 €	12 %	<b><u>2 280 €</u></b>
<b>2) CAYRAC</b> Aménagement de place et d'espaces publics <i>Observation : Préfinancement accordé le 08.02.10.</i>	342	19 306 €	19 000 €	23.40 %	<b><u>4 446 €</u></b>

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COÛT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
<b>3) DUNES</b> Acquisition de mobilier urbain et aménagement piétonniers à la salle des jeunes et à l'arboretum	854	18 000 €	18 000 €	12 %	<b><u>2 160 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 24.02.10.					
<b>4) FENEYROLS</b> Assainissement pluvial dans le bourg	142	8 447 €	8 447 €	54 %	<b><u>4 561 €</u></b>
<b>5) GARGANVILLAR</b> Aménagement de la cour de l'école primaire	485	16 872 €	16 872 €	31.20 %	<b><u>5 264 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 14.12.09.					
<b>6) GIMAT</b> Aménagement de village aux abords de la salle des fêtes et aux abords de la mairie	136	10 920 €	10 920 €	54 %	<b><u>5 896 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 14.12.09.					
<b>7) MONCLAR DE QUERCY</b> Aménagement de la cour de récréation de l'école maternelle publique	1 093	26 251 €	19 000 €	18 %	<b><u>3 420 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 03.02.10.					
<b>8) PERVILLE</b> Création d'un espace ludique et sportif sur la place du village	112	11 495 €	11 495 €	12 %	<b><u>1 379 €</u></b>
<b>9) SAINT GEORGES</b> Aménagement des abords du lotissement communal et création d'un réseau pluvial	149	3 653 €	3 653 €	54 %	<b><u>1 972 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 10.02.10.					
<b>10) VERDUN SUR GARONNE</b> Création d'un parking au centre ville	2 882	180 050 €	19 000	12 %	<b><u>2 280 €</u></b>

**TOTAUX : 33 658 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,